

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 60 19 janvier 1951

n° 60 19

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

19 janvier 1951

Numéro JO

n° 1 du 31/01/1951

Date du numéro

31 janvier 1951

VISAS

Le Gouverneur des Colonies, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 6 août 1921 portant organisation du personnel des Trésoreries coloniales et les textes subséquents

Vu l'arrêté n° 1238 en date du 9 décembre 1950 portant le nombre d'inscriptions au tableau d'avancement du personnel du cadre de la Trésorerie de la Côte Française des Somalis pour l'année 1951,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promu dans le cadre de la trésorerie de la Côte Française des Somalis pour compter du 1er janvier 1951 tant au point de vue de la solde qu'en ce qui concerne l'ancienneté : Au grade de commis ordinaire de 1er classe : M. Toiron (Marcel-Jules), commis de 2e classe.

Art. 2

— Le chef du bureau du personnel, le chef du service des finances et le trésorier-payeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.